

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

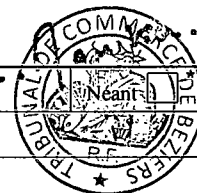
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00796
Numéro SIREN : 841 062 771
Nom ou dénomination : 2 S INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2022 sous le numéro de dépôt 3307



Désignation de l'entreprise SASU 2 S INVEST

le 31 MAI 2022

Adresse de l'entreprise 2 rue Henri Moissan 34500 BEZIERS

Sous le n° 3307

Numéro SIRET* 8 4 1 0 6 2 7 7 1 0 0 0 2 4

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

E. MONESTIER

Exercice N clos le
31/12/2021

		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	042	3 800		3 800
	Total I (5)		044	048	3 800		3 800
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	43 992		43 992
		Autres* (3)	072	074	181 112		181 112
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	8 983		8 983
	Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	098	234 088		234 088	
Total général (I + II)		110	112	237 888		237 888	
PASSIF							
							Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				1 000
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				100
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131				123 400
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136				88 443
	Provisions réglementées		140				
Total I		142				212 944	
Provisions pour risques et charges							
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				86
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				12 158
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169		300		12 698
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176				24 943	
Total général (I + II + III)		180				237 888	
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		300
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	180 900	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 S INVEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2021			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
			et livraisons	215	214		
	Production vendue	biens	intracommunautaires	217	218		
		services*			36 660		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	36 660		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	24 486	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 539)			244	2 149	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			262		
		Total des charges d'exploitation (II)			264	26 635	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 024		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	80 900	
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			(VI)	300	1
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	2 480	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	88 443	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	88 443	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322	1 610		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	2 480		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	76 000
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	16 533	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	16 533	372	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406										
	Autres	410		412		414		416										
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426										
	Constructions	430		432		434		436										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446										
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456										
	Matériel de transport	460		462		464		466										
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476										
Immobilisations financières		480	3 500	482	300	484		486	3 800									
TOTAL		490	3 500	492	300	494		496	3 800									
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																		
Fonds commercial		495		497		498		499										
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506										
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516										
	Constructions	520		522		524		526										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536										
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546										
	Matériel de transport	550		552		554		556										
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566										
TOTAL		570		572		574		576										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5												
		6	7	8	9	10												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values													
					Court terme *	Long terme												
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %										
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧											
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589										
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595										
TOTAL					596	585	597	599										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2 S INVEST

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	TVS 2021	1 610
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780 1 610

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374 21 850
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 753
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU 2 S INVEST

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

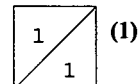
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022					
Effectifs au sens de la CVAE	023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026					
Période de référence	024	/	/	160	/	/
Date de cessation	186	/	/			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 4 1 0 6 2 7 7 1 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2 S INVEST

ADRESSE (voie) 2 rue Henri Moissan

CODE POSTAL 34500

VILLE BEZIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique SOYBIR Prénom(s) Serpil

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 10051984 N° Département 99 Commune YILDIRIM Pays TURQUIE

Adresse : N° 153 Voie allée des Charmes

Code Postal 34500 Commune BEZIERS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 4 1 0 6 2 7 7 1 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2 S INVEST

ADRESSE (voie) 2 rue Henri Moissan

CODE POSTAL 34500 VILLE BEZIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 3

Forme juridique SAS Dénomination DU PARC

N° SIREN (si société établie en France) 842750937 % de détention 50.00

Adresse : N° 2 Voie rue Henri Moissan

Code Postal 34500 Commune BEZIERS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination TERRE D'AMBRE

N° SIREN (si société établie en France) 841979099 % de détention 50.00

Adresse : N° 2 Voie rue Henri Moissan

Code Postal 34500 Commune BEZIERS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination LES LODGES DES CAYRETS

N° SIREN (si société établie en France) 892180019 % de détention 50.00

Adresse : N° 2 Voie rue Henri Moissan

Code Postal 34500 Commune BEZIERS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU 2 S INVEST
841062771 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2022**

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SASU 2 S INVEST			
SIRET	8 4 1 0 6 2 7 7 1 0 0 0 2 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
2 rue Henri Moissan			
34500 BEZIERS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	--------------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	16 534	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 15 %	
	PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
	Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Visiteur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable : M. COMOLLI Bruno			
4 rue Ferdinand de Lesseps 34500 BEZIERS			Tél : 04 67 090 090
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

CERTIFIÉ CONFORME

Comptes annuels

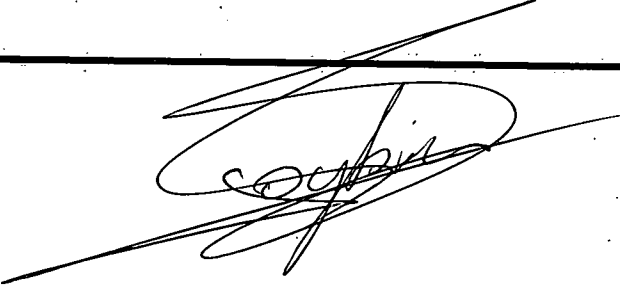
SASU 2 S INVEST

2 rue Henri Moissan
34500 BEZIERS

Exercice clos le 31/12/2021

APE : 6420Z-

SIRET : 84106277100024


Certifié CONFORME.

Bruno COMOLLI

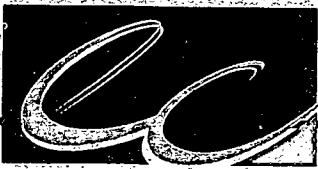
Expert Comptable

4 rue Ferdinand de LESSEPS

Tél : 04 67 09 00 90

34500 BEZIERS

Fax : 04.67.09.00.13



Annexes

Notes sur le bilan	3
Notes sur le compte de résultat	6
Autres informations	7
Faits caractéristiques	8
<i>Attestation d'Expert Comptable</i>	9

Désignation de la société : SASU 2 S INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 237 888 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 88 444 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 500	300		3 800
Total	3 500	300		3 800
Amortissements & provisions				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				3 800

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			300	300
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			300	300
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 225 104 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 992	43 992	
Autres	181 112	181 112	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	225 104	225 104	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	16 560
Total	16 560

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 24 944 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	87	87		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 159	12 159		
Dettes fiscales et sociales	12 398	12 398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	300	300		
Produits constatés d'avance				
Total	24 944	24 944		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	300			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	1 215
Banque – Intérêts courus à payer	87
Etat – autres charges à payer	2 149
Total	3 451

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	36 660		36 660
TOTAL	36 660		36 660

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 30/05/2018, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU 2 S INVEST relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

	Montants en euros
Total bilan	237 888
Chiffre d'affaires	36 660
Résultat net comptable (Bénéfice)	88 444

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BEZIERS

Le 29/04/2022

2 S INVEST

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 2 rue Henri Moissan

34500 BEZIERS

841 062 771 RCS BEZIERS

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Cher associé,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'COG', with a large, stylized flourish above it.

2 S INVEST

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 2 rue Henri Moissan

34500 BEZIERS

841 062 771 RCS BEZIERS

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 11 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le onze mai, à neuf heures ,

Serpil SOYBIR, agissant en qualité d'associée unique et présidente de la société 2 S INVEST, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'elle les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 88 443.58 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 88 443.58 €
- Une somme de 88 443.58 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique

